



*Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement*  
*Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat*

*Secrétariat Technique Permanent du*  
*Conseil National pour la Nutrition*

**TERMES DE REFERENCES**

**RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR L'ELABORATION DES  
TEXTES REGLEMENTANT LA VENTE DES ALIMENTS ET DES BOISSONS  
DESTINES AUX ENFANTS ET AUX ADOLESCENTS**

**Avril 2019**

## **I-CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

En Côte d'Ivoire, la situation nutritionnelle de la population en général et celle des enfants de moins de 5 ans et des femmes en particulier, s'est significativement détériorée durant les dernières années de 2000 à 2011 (EDS, MICS, SMART).

Par son adhésion au mouvement mondial Scaling Up Nutrition (SUN) en juin 2013 et par la création du Conseil National pour la Nutrition (CNN) en juillet 2014, sous la coordination du Premier Ministre, le Gouvernement renouvelle son engagement pour une bonne nutrition de sa population.

Pour rendre opérationnel cet engagement, un Plan National Multisectoriel de Nutrition (PNMN) 2016-2020 a été élaboré sous le leadership du Premier Ministre et validé le 11 mai 2016, en Conseil des Ministres.

Ce plan est structuré en sept axes stratégiques, dont l'axe stratégique 7 relatif à la gouvernance qui prévoit la promotion de la réglementation en faveur de la qualité des produits alimentaires. Parmi les produits ciblés, figurent les aliments et les boissons pour les enfants et les adolescents.

Tous les ans, à travers le monde, des millions de personnes souffrent de toxi-infections alimentaires. Les aliments impropres à la consommation contenant des bactéries, des virus, des parasites ou des substances chimiques nocives provoquent plus de 200 maladies, allant de la diarrhée au cancer. On estime que 600 millions de personnes, soit près de 1 sur 10 dans le monde, tombent malades chaque année après avoir consommé des aliments contaminés, que 420 000 en meurent et qu'il en résulte la perte de 33 millions d'années de vie en bonne santé (DALY). Les enfants de moins de 5 ans supportent 40% de la charge de morbidité imputable aux maladies d'origine alimentaire et 125 000 en meurent chaque année (OMS).

En vue de protéger les enfants et les adolescents vis à vis des aliments et boissons qui leurs sont destinés, il apparaît nécessaire qu'au niveau national, des dispositions réglementaires soient mises en place.

C'est dans ce cadre que le Secrétariat Technique Permanent du Conseil National pour la Nutrition, a initié ces termes de référence pour le recrutement d'un consultant en vue d'élaborer les textes réglementant la vente des aliments et des boissons destinés aux enfants et adolescents.

## **II. OBJECTIFS DE LA MISSION**

L'objectif visé à travers cette activité est de disposer d'un document diagnostic sur la situation des aliments et boissons destinés aux enfants et adolescents en Côte d'Ivoire et de proposer des textes de loi réglementant la vente de ces aliments et boissons.

De façon spécifique, le consultant devra :

1. Réaliser une revue documentaire et faire ressortir tous les textes existants ;
2. Analyser les textes existants, leurs forces et faiblesses ;
3. Identifier les défis à relever

4. Identifier les parties prenantes impliquées et leur rôle ;
5. Proposer des textes réglementaires.

### III. RESULTATS ATTENDUS

Au terme de cette étude, le Consultant devrait mettre à disposition du STP-CNN, un document Diagnostic sur la situation des aliments et boissons destinés aux enfants et adolescents et Côte d'Ivoire et proposer des textes de loi réglementant la vente de ces aliments et boissons.

De façon spécifique, les résultats ci-après devraient être atteints. Il s'agit de :

- faire l'inventaire et l'analyse des textes existants (forces et faiblesses) ;
- relever les principaux défis ;
- faire des propositions de textes réglementaires.

### IV. PORTÉE DU TRAVAIL

Le travail sera mené de manière consultative et inclusive avec les acteurs du Conseil National pour la Nutrition.

Le/la consultant (e) travaillera sous la direction du STP-CNN.

Le STP-CNN sera chargé de faciliter les rencontres avec les structures ciblées par le/ la consultant (e).

Le/la consultant (e) sera chargé (e) d'élaborer les différents textes réglementant la vente des aliments destinés aux enfants et aux adolescents

Le/la consultant (e) sera chargé (e) de produire le rapport de l'étude prenant en compte les différents points de l'objectif de l'étude. Le rapport fera l'objet d'une validation en atelier.

Le/ la Consultant (e) pourra être amené à effectuer des visites sur le terrain si nécessaire.

### V- DUREE DE L'ETUDE

La durée de la consultation sera de **40 jours ouvrés** à compter de la date de signature du contrat.

Avant de démarrer sa mission, le consultant devra proposer une méthodologie de travail qui sera validée par le STP-CNN. Il pourra se référer pour toutes difficultés au STP-CNN.

## VI- PROFIL DU CONSULTANT

Le consultant intéressé par cette mission devra justifier des critères de compétences ci-après :

- un diplôme supérieur (Bac + 5) en Sciences juridique et Sociales ou toute autre discipline connexe ;
- au moins deux (02) études similaires réalisées;
- au moins 3 ans d'expériences dans l'élaboration des documents à caractère juridique ;
- expérience avérée dans l'élaboration des textes réglementaires;
- des connaissances en communication institutionnelle seraient un atout ;
- une bonne connaissance du contexte socio-économique et Juridique international et national ;
- expériences directes dans le domaine de la nutrition, de l'alimentation et l'agriculture seraient un atout
- bonnes capacités de communication écrite et orale en français.

## VII- CONSTITUTION ET DEPOT DES DOSSIERS DE MANIFESTATION D'INTERET

Les candidats intéressés devront produire les informations sur leurs capacités, qualifications et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour la mission. Ils doivent soumettre un dossier de candidature, en langue française, en quatre (4) exemplaires dont un (1) original comprenant :

- Les copies des diplômes et attestations pour les mentions figurant au CV ;
- Un curriculum vitae détaillé comportant des informations démontrant que le candidat dispose des qualifications, expériences et aptitudes pertinentes pour la mission.
- Les dossiers de candidature doivent être déposés au plus tard le **30 juin 2019**, à l'adresse mentionnée ci-dessous, sous pli fermé avec la mention « **recrutement d'un consultant pour l'élaboration des textes réglementant la vente des aliments et boissons destinés aux enfants et adolescents** ».
- L'adresse de dépôt des dossiers de candidature est la suivante : Secrétariat Technique Permanent du Conseil National pour la Nutrition, Plateau, Boulevard Docteur CROZET, Immeuble Azur- 1<sup>er</sup> étage, Tel : 20 33 89 84.

## VIII- PROCEDURE ET METHODE DE SELECTION

Un(e) consultant(e) individuel (le) sera retenu(e) conformément à la méthode de sélection de consultants individuels par comparaison d'un minimum de trois (03) CV, en fonction de ses qualifications et expériences pertinentes et sa capacité à réaliser pleinement la mission.